

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4773**

commune (s) : Saint Priest

objet : Cession, à titre gratuit, à l'Office public communautaire d'HLM Porte des Alpes habitat, d'une parcelle de terrain située rue Claude Farrère

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4773**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession, à titre gratuit, à l'Office public communautaire d'HLM Porte des Alpes habitat, d'une parcelle de terrain située rue Claude Farrère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre des régularisations foncières engagées avec l'Office public communautaire d'HLM Porte des Alpes habitat à la suite du classement, dans le domaine public de voirie communautaire, des rues Claude Farrère et Mendès France à Saint Priest, la Communauté urbaine de Lyon se propose de céder, à l'Office public communautaire Porte des Alpes habitat, une parcelle de terrain située rue Claude Farrère à Saint Priest, cadastrée CO 159, d'une superficie de 7 mètres carrés, constituant un délaissé hors voirie en nature d'espace vert.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait ledit bien à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à titre gratuit, à l'Office public communautaire d'HLM Porte des Alpes habitat, d'une parcelle de terrain communautaire cadastrée CO 159, d'une superficie de 7 mètres carrés, située rue Claude Farrère à Saint Priest et constituant un délaissé hors voirie, dans le cadre d'une régularisation foncière.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - et donnera lieu aux écritures suivantes, en chapitre d'ordre :

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 7 € en dépenses - compte 204 412 - fonction 01 - et en recettes - compte 2112 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.